Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 38 (1909)

Heft: 4

Rubrik: Avis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'après cette nouvelle loi, les traitements initiaux des instituteurs de la campagne sont élevés de 200 fr., ceux des institutrices de 120 fr.

— † *M. le très révérend doyen Berset.* — A Neuchâtel, ont eu lieu, mercredi, 17 février, les très imposantes funérailles de M. le rév. doyen Berset, curé de la paroisse catholique, depuis l'année 1862.

Le vénéré défunt était essentiellement un homme d'œuvres. L'importance de l'éducation ne devait donc pas échapper à sa clairvoyance sacerdotale. Il voulut avoir des écoles paroissiales de garçons et de filles, et il ne recula devant aucun sacrifice pour les fonder et les rendre viables.

Les questions pédagogiques intéressaient M. le Doyen de Neuchâtel. Chaque fois que ses nombreuses occupations le lui permettaient, il ne manquait pas d'assister aux assemblées annuelles de notre Société d'Education. Il paraissait heureux de se retrouver quelques instants sur le sol fribourgeois pour parler discrètement de ses œuvres ou pour donner à ses compatriotes de sages conseils.

Avec M. le curé-doyen Berset disparaît une belle, vénérable et sympathique figure du clergé de notre diocèse.

Zoug. — Le comité central du *Schweiz. cath. Erz. Vereins* s'est réuni dans cette ville pour discuter diverses questions, mises à l'étude par M. Tremp. La délibération apportée surtout sur l'opportunité que présente une école normale libre catholique et l'institution de retraites spirituelles pour les membres du corps enseignant. L'assemblée a pris des résolutions qui ont été votées à l'unanimité. On veut favoriser ses deux œuvres dans toute la mesure du possible.

AVIS

Mesdames les Inspectrices scolaires tiennent à rectifier une information, publiée dans le *Bulletin* du mois d'octobre 1908, concernant les travaux manuels féminins. Les débats de la conférence inspectorale du 12 octobre ont causé un malentendu. Consultée à ce sujet, la Direction de l'Instruction publique vient de déclarer *que les notes des travaux à l'aiguille doivent être comptées, pour former la moyenne, dans tous les tableaux de progression des écoles de filles et des écoles mixtes dirigées par une institutrice.*

Secours mutuels. — Les demandes d'admission continuent à nous parvenir peu à peu. Les cartes de perception des cotisations ont été bien accueillies : les membres du corps enseignant ont à cœur de faire honneur à leur signature.

Des indemnités de maladie ont déjà été distribuées, à plusieurs reprises, à des collègues éprouvés par les souffrances physiques, qui peuvent atteindre chacun de nous.

A la fin de l'année, nous donnerons la liste des membres actifs et des membres honoraires. Parmi ces derniers, il convient de signaler la Caisse d'épargne de Prez, Noréaz et Corserey, qui vient de voter à notre Société un don généreux de vingt francs. Honneur à elle!

Et nous, membres du corps enseignant, comprenons toujours mieux l'importance de la solidarité, que nous devons avoir entre nous tous.

Pour le Comité de Direction :
F. BARBEY, à Fribourg.

La Direction de l'Instruction publique fait connaître aux membres du corps enseignant appelés à renouveler leurs brevets qu'ils seront interrogés désormais, pour la grammaire historique, non plus d'après le manuel de Braichet, mais d'après l'ouvrage intitulé : « Notions générales sur les origines et l'histoire de la langue française », par L. Petit, de Julleville, chez Delalain, frères, Paris, prix : 2 fr. 50. Ce changement sera mis en vigueur déjà pour les examens de renouvellement de 1909. Le manuel adopté est en vente à l'Imprimerie Saint-Paul, à Fribourg.

Fribourg, le 3 février 1909.

Le Conseiller d'Etat, Directeur :
Georges PYTHON.